



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E16530

VALABLE JUSQU'AU 04/02/2024

ÉDITÉ LE 16/01/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/03/1968

Forme juridique : SARL

Capital : 7 622

Raison sociale : TECHNI THERMIE

17 QUAI DE L'OISE
95290 L'ISLE ADAM

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC PONTOISE 304 096 373

Siret : 304 096 373 00010

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 210012700177

Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD 148305790

Assurance Responsabilité Civile :
MMA IARD 148305790

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/11/2022

Téléphone : 01 34 69 05 01

Portable :

Site Internet : www.techni-thermie.fr/

E-mail : techni-thermie@wanadoo.fr

Responsabilité légale :
PECQUERY PIERRE GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) MAJORITAIRE

Fax : 01 34 69 43 62

Effectif moyen : 14

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5111	Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m² (Technicité courante) Mention RGE	27/01/2022
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	27/01/2022
5262	Maintenance d'installation de chauffage avec chaudière dans tout type de bâtiment supérieur à 1000 m² Mention RGE	27/01/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE COLOMBES
IMMEUBLE LE DEBUSSY
30, RUE GABRIEL PERI
92707 COLOMBES CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.